

La loi immigration : quelles répercussions pour les femmes

Dans le prolongement de la journée internationale pour les droits des femmes, l'analyse de la loi immigration et de ses articles montre que le législateur n'a pas pris en compte des conséquences négatives de sa mise en œuvre auprès des femmes.

Voici trois exemples des reculs qui illustrent cette remarque :

Emploi :

Pour survivre, de nombreuses femmes migrantes n'ont d'autres choix que d'occuper des emplois non déclarés, extrêmement précaires, souvent sous-payés.

Plutôt que de leur proposer des solutions concrètes, comme une régularisation par le travail, la nouvelle loi prévoit de créer un titre de séjour lié aux métiers considérés « en tension », qui concerneront peu les emplois aujourd'hui largement occupés par les femmes, et qui font pourtant fonctionner des pans entiers de l'économie française, à moindre frais.

Langue française :

Parce qu'elles doivent s'occuper de leurs enfants, qu'elles travaillent sans être déclarées, parce qu'elles vivent sous l'emprise de leur mari ou en vase clos, les femmes migrantes peinent à suivre des cours de langue.

Or, elles devront désormais réussir un examen de maîtrise du Français, dont les exigences ont été revues à la hausse. Un grand nombre d'entre elles risquent donc de se voir refuser certains titres de séjour.

Violences :

Les violences sexistes, sexuelles et familiales sont de véritables fléaux pour de nombreuses femmes étrangères.

Avec la nouvelle loi Asile et Immigration, les femmes qui demandent l'asile, par exemple, auront moins de temps pour se préparer à leur entretien en vue d'obtenir une protection.

D'après La Cimade



CE CERCLE DE SILENCE, ORGANISÉ DANS PLUS DE 180 VILLES EN FRANCE, EXPRIME :

- Le refus des traitements inhumains et dégradants que subissent des hommes, des femmes et des enfants sur le territoire français du simple fait qu'ils n'arrivent pas à faire reconnaître leurs droits.
- Le soutien aux exilés et à ceux qui les accompagnent dans leurs démarches.
- Le devoir d'informer l'opinion publique et de donner des outils de réflexion pour que chacun puisse se faire une opinion.

NOUS CONDAMNONS FERMEMENT :

- les contrôles d'identité au faciès
- les expulsions détruisant les liens familiaux
- la rétention dans des lieux d'enfermement
- le non respect des engagements de la France signataire des Conventions internationales (Droits de l'Enfant - Convention de Genève)

VOUS POUVEZ NOUS REJOINDRE
MÊME POUR QUELQUES MINUTES.

À l'initiative de :

ACO ; ACAT ; Amnesty International Dijon, ATTAC ; CCFD-Terre Solidaire ; La Cimade - Dijon ; Club Unesco ; Eglise Protestante Unie de Dijon -Beaune et Côte d'Or ; LVN Observer, Partager, Agir ; LDH ; Mouvement de la Paix ; MAN Côte d'Or ; MRAP 21 Dijon, Pastorale des Migrants ; RESF21 ; Secours Catholique Bourgogne, SOS Refoulement ; UJFP Union Juive Française pour la Paix ; Personnes à titre individuel.